

03.12.2008 - 14:56 Uhr

## Les coûteuses «utopies de transfert» persistent

Bern (ots) -

C'est avec consternation que l'Association suisse des transports routiers ASTAG prend connaissance des décisions prises par le Conseil des Etats à propos du projet de législation concernant le trafic de marchandises. La petite chambre du Parlement a certes décidé tout au moins de ne pas donner au Conseil fédéral un chèque en blanc pour l'introduction d'une bourse du transit alpin. Mais globalement, les politiciens n'ont pas eu le courage de montrer clairement que même le projet de législation concernant le trafic de marchandises n'apportera pas d'ici à 2019 le succès escompté. Cette attitude hésitante et inconséquente va coûter à la Suisse une fois de plus plusieurs milliards de francs.

Pour l'Association suisse des transports routiers ASTAG, il est évident depuis longtemps déjà que la politique des transports que préconisent certains romantiques bourgeois ne saurait fonctionner. Mais au lieu de mettre un terme aux «utopies de transfert» en fixant enfin un objectif réaliste et en ayant recours à des mesures judicieuses, le Conseil des Etats a donné aujourd'hui du bout des lèvres son aval à une solution de compromis: on compte habiliter le Conseil fédéral à négocier avec l'UE sur l'introduction d'un contingentement. Ensuite, il devrait élaborer une législation d'application. Par cette mesure et avec une extension des subventions au trafic de marchandises par le rail, on espère atteindre d'ici à 2019 l'objectif de transfert peu réaliste de 650'000 courses traversant les Alpes. Le fait que l'on cherche à présent aussi à transférer sur le rail le trafic intérieur dans le Mittelland est en flagrante contradiction avec l'article sur la protection des Alpes et coûtera une fois de plus aux citoyens suisses plusieurs milliards ...

Pas de nouvelles concessions à l'UE

Par ailleurs, la Suisse va devoir entamer des négociations avec l'UE pour convenir d'un contingentement. Pour l'ASTAG, une chose est d'ores et déjà évidente : pour le trafic de marchandises intérieur, il faut prévoir des exceptions claires à l'interdiction de transit. Il ne faut par ailleurs pas faire d'autres concessions à l'UE, comme ce fut déjà le cas avec l'introduction de la limitation du poids à 40 tonnes pour le trafic lourd. En clair : l'ASTAG ne souhaite elle non plus des camions de 60 tonnes qui transitent par la Suisse!

Contact:

Pour toute information complémentaire, prière de contacter:

Association suisse des transports routiers ASTAG

Michael Gehrken

Weissenbühlweg 3, 3007 Berne

Tél. 031 370 85 24